



Module finance

Moyens de paiement

Bons - cadeaux



Bons-cadeaux

- 1 milliard en valeur par an en Suisse
- 12% jamais utilisés !

*selon magazine
Bilan janvier 2015*



3

Généralités

- Aucune disposition dans la loi
- Contrat de vente régi par le CO
- Emetteur détermine les conditions d'utilisation selon CG
 - Conditions expliquées à acheteur
 - Tiers personnes, conditions imprimées sur bon
- Pas de droit d'échange en cash



4

Comptabilité

- Compte «bons d'achat» ou «bons cadeaux», dette au passif du bilan

Bons cadeaux

| | | |
|-------------------------|----|----------------------|
| | SI | |
| | | |
| utilisation des bons | | création des bons |
| | | |
| SF | | |

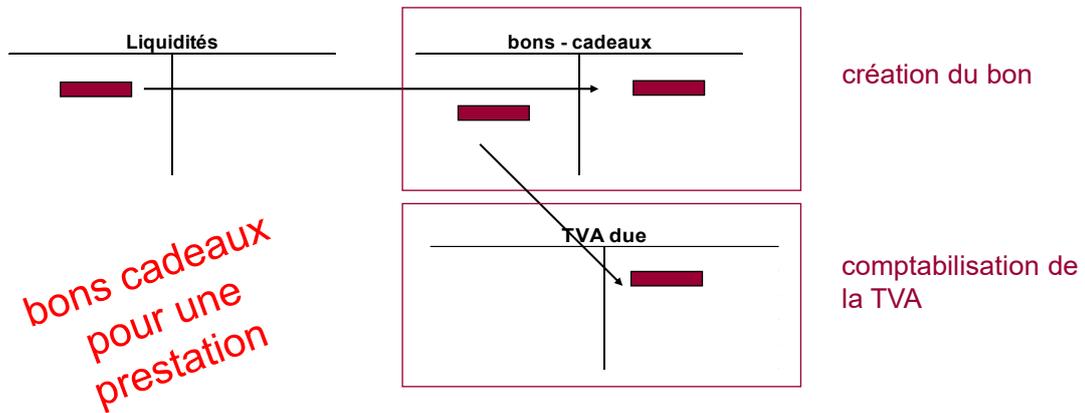


Comptabilité et TVA

- Bons cadeaux pour des prestations
exemple : bon pour un menu dégustation
TVA lors de la création du bon
- Bons cadeaux valeur
exemple : carte cadeau Fnac
TVA lors de l'utilisation du bon

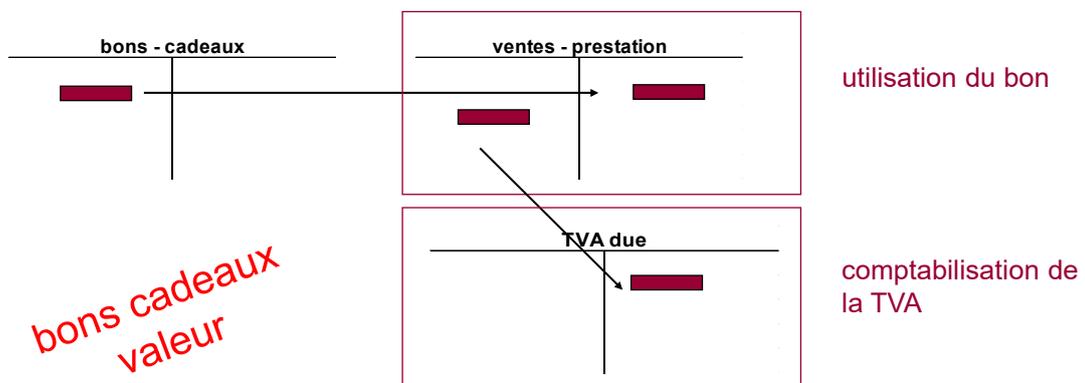


Comptabilisation de la TVA à la création



7

Comptabilisation de la TVA ultérieurement



8

Validité légale

Si rien indiqué, la base est 127 et 128 du CO

- 5 ans
redevances périodiques (abonnements, fournitures de commerces de détail, dépenses d'auberges)
- 10 ans
tout le reste



Validité appliquée

- Liberté contractuelle
- Fixation libre selon bon ou CGV
 - durée fixe
 - possibilité de réduction de valeur avec le temps
 - etc.



Prolongation du délai

- Possible selon les conditions générales
- Généralement sans frais, sauf si informé clairement le client lors de l'achat



Utilisation

- Selon les conditions générales du commerçant
- Solde du bon
- Utilisation complète
- Etc.



Faillite ou changement d'émetteur

Fin d'activité

- Société de capital => ko
- Personne physique => +ou-
- Si faillite, inscription comme créance

Reprise d'activité

- Reprise actifs => ko
- Reprise actifs et passifs => ok



Documents complémentaires

- <https://www.wilhelm-avocats.ch/blog/bon-cadeau-duree-limitee/>
- <https://help-fr.e-guma.ch/article/684-tva>